

Chers collègues,

Pascal Chaudrin et Jacqueline Arnaud pour FO-DGFIP Guyane ont représenté les personnels de la DRFIP au CTL emplois de ce 13/1/2020 de 9h à 13h20

L'administration de la DRFIP Guyane, a proposé -1B et +1A. Les 3OS ont voté contre. Pourquoi ?  
**Car la DRFIP Guyane reste sous-dimensionné depuis bien trop d'années.**

Un CTL est de nouveau prévu la semaine prochaine pour revoter ce point.

FO a défendu ce matin, la création de postes aux *service* Amendes et à la *cellule* foncière. Il faut une **trésorerie amendes avec un responsable. Il faut un service foncier territorial.**

Actuellement il y a au service Amendes 2B 1C et 1A moitié amendes/moitié accueil, en poste, loin du service Amendes et placé au service accueil qu'il encadre au SIP Cayenne.

En Guadeloupe à la *création du service Amendes au SIP Cayenne en 2011*, il y avait 9 personnes pour la même charge de travail alors qu'en Guyane le service était paramétré à 3 personnes - 1A, le même qui partage depuis des années ses tâches avec l'accueil, 1B et 1C.

Il manque selon moi, *pour y avoir travaillé en renfort, en novembre 2019*, et pour FO-DGFIP appuyé par les collègues : 1 véritable A, 1B et 2C : il y faudrait 7 personnes : le service Amendes est largement sous-dimensionné. Il faudrait au total 1A 3B et 3C. Il faut une trésorerie Amendes

Tous les ans le contenu d'1 armoire entière de retour de plis Amendes et condamnations est détruit, plis qui ne parviennent pas aux destinataires, avec des condamnations à 50000€, 30000€ pour proxénétisme, orpaillage clandestin et déviation de mercure dans les fleuves dont l'eau est bue par les Amérindiens - naissances malformées .

Le directeur l'a admis la *cellule* foncière est mal positionnée au SIP Cayenne : **composée de 3B et 1C la cellule foncière est elle aussi sous-dimensionnée** : il y manque 1A et 2C pour s'appeler **service Foncier territorial**. Il y a régulièrement 2 ans de retard dans l'enregistrement/traitement des réclamations qui finissent pas être annulées avant enregistrement, ou effacées après enregistrement.

**Pour l'un et l'autre service, le traitement par suppression n'est pas une réponse déontologique, qui de plus n'atténue pas la souffrance ni au travail, ni sur les routes de Guyane.**

**Le sous-dimensionnement du service Amendes, c'est un problème de sécurité publique tout comme la méningite et la fièvre jaune sont des problèmes de santé publique par cas déclaré.**

**Dans ces services où l'on propose d'annuler les dettes / réclamations au lieu de prendre en charge / de poursuivre le recouvrement n'est pas acceptable.** La Guyane est le territoire où la mortalité sur les routes est l'un des plus important de France car les délits et condamnations se perpétuent par récurrence en toute impunité. Et sur les routes les gendarmes ramassent les cadavres des enfants, des mères et des pères de famille, sans jamais pouvoir faire de la prévention comme il se doit.

**Il faut créer un emploi standard pour la DRFIP Guyane.**

**Que les 2C postulants soient promus B, répondrait à l'absence de formation professionnelle digne de ce nom en Guyane. Ils le méritent amplement, pour avoir progressé seuls.**

Salutations syndicales,

Jacqueline Arnaud, secrétaire FO-DGFIP Guyane, membre titulaire au CTL